



L'an mil neuf cent vingt cinq, le Jeudi 30 April à 9 heures trente, les Membres formant le Conseil municipal de la Ville d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Blondel, Maire après avoir été régulièrement convoqués.

Présents: M. Blondel, Maire, Droux 1^{er} Adjoint, Grignon 2nd Adjoint, Leroux, Lorne-Courtin - Sellier - Trouvé - Galand - Dolais - Colin - Lefèvre - Têlain - Liévest.

Absents: M. H. Comar et Buisson.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Dolais, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Chambres d'Agriculture

En conformité de la circulaire préfectorale, en date du 3 April, présent mois, le Conseil désigne M. Lefèvre Alexis, Membre du Conseil municipal et cultivateur, pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste des Electeurs, à la Chambre d'Agriculture.

Bureau de la perception

Le Conseil ratifie la convention passée entre le Maire et M. Boursiac percepteur, par laquelle ce lui-ci s'engage à verser annuellement à la commune la somme de 400^{fr} pour location du Bureau, le chauffage et l'éclairage.

Subvention aux Sapeurs-Pompiers

La subvention de l'Etat, allouée aux Sapeurs-Pompiers, s'élevant à 76^{fr} 34^{cs} sera attribuée au achat du matériel et équipement.

Mémoires impayés

Après avoir reconnu la régularisation des mémoires suivants:

| | |
|--|--------------------------|
| Transport des ordures ménagères | 1780 ^{fr} |
| M. Goffin | |
| Allocation à la Société des Sapeurs-Pompiers | 1024 |
| | 600 ^{fr} |
| | <u>2380^{fr}</u> |

Le Maire approuve et prie Monsieur le Préfet, d'autoriser le prélevement de la somme de 2380^{fr} sur les fonds disponibles de l'exercice 1925.

Drainements du parc de Sozières

Le Conseil, Vu le Rapport de la commission sanitaire laquelle a examiné, sur place la nature des parcelles N^{os} 56, 58, 60, 62 et suivantes. Considérant que le terrain est marécageux, inces-

dable et inodé chaque hiver, et impropre à l'habitation.

Délibère.

Émet un avis défavorable sur le projet.
Demande instamment que la commission de parterres et de l'aménagement déclare impropre à l'habitation, les lots de terrain, situés sur le territoire de la Commune d'Orsay, comme elle le demandera pour le lotissement voisin créé par M. Haistrain et dénommé « Jardins d'Orsay ».

Le Conseil tient à décliner absolument toute responsabilité pour le cas où l'autorisation serait accordée nonobstant son avis défavorable.

Illuminations

Le Conseil approuve le projet de nouvelle décoration de la Nativité, proposé par M. le Maire, pour les fêtes de Noël, et le charge de traiter avec l'Entrepreneur et d'illuminations électriques dont le devis est accepté.

Lotissement
du Parc d'Orsay.

Rues

Il est fait lecture au Conseil d'une lettre de M. Etienne Bernard, « Rue de l'Ély, à Paris 8^e » par laquelle il propose l'abandon gratuit de toutes les rues faites dans les lotissements du Parc d'Orsay 1^{re}, 2^e et 3^e parties, y compris l'avenue Saint Laurent.

Le Conseil.

Considérant que l'avenue Saint Laurent qui seule aurait un intérêt général est trop étroite, et que le sol des Rues n'est pas exécuté.

Considérant que la Rue du Parc, dont les pentes sont inférieures à 0^m 0 2, n'est munie ni de bordures, ni de caniveaux, pas plus que le Boulevard de la Terrasse; qu'il existe des escaliers rustiques provisoires en terre, qui devraient être transformés en escaliers définitifs.

Émet un avis défavorable.

Lotissement
de la Villa des deux Gares

Le Conseil.

Fu l'arrêté préfectoral du 26 février 1925, autorisant la création par une société d'épargne d'un lotissement dit « Villa des deux Gares ».

Vu l'article 12, de la loi du 19 juillet 1924.

Vu la demande de renseignements, de M. le Maire, en date du 15 Avril 1925, adressée à M. le Préfet.

Vu la réponse de M. le Préfet, en date du 22 Avril, présentée moi, laquelle déclare qu'il ne paraît pas possible, dans le cas de la Société d'épargne, dite Villades deux Gares, de subordonner la réalisation des ventes à l'exécution complète des travaux, et je vous prie de vouloir bien délivrer le certificat demandé.

Délibéré.

Estime que l'art. 12, de la loi du 19 juillet 1924, doit être appliqué dans sa lettre, et en engage M. le Maire à ne pas délivrer le certificat prévu par l'article 14, laissant à Monsieur le Préfet la responsabilité d'autoriser les ventes, sans la réalisation des travaux, sans la garantie certaine de leur exécution.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la communication qu'il a faite relative à un mémoire de 5004⁰³ dû à la Cie pour l'éclairage des villes, 16, Avenue Pasteur à Paris, et l'engage à obtenir une réduction de ladite Compagnie.

Le Conseil donne acte à M. le Maire des diverses communications qu'il a faites au Conseil.

M. le Maire invite le Conseil à donner son avis sur une demande d'assistance aux vieillards, formulée par le nommé Bellanger Louis, né le 3 Juin 1849, à Longjumeau en Seine-et-Oise, hospitalisé par la Commune de Longjumeau en Seine-et-Oise, et. Cise actuellement à l'hospice d'Orsay, sans domicile fixe, sans ressources, en vue de son hospitalisation à l'Établissement des Petits-Fris, Avis favorable, et admis en 2^{me} partie.

Et ont signé les Membres présents.

M. le Maire
M. le Secrétaire

M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Maire

M. le Maire
M. le Secrétaire

Mémoire
de la Cie pour l'éclairage
des villes.

Diverses communications -

Assistance
aux vieillards -

Election

Au Maire et des Adjointe - Installation du Conseil municipal.

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le 17 Mai, à 9 heures du matin, les Membres du Conseil municipal de la Commune d'Orsay, proclamés par le Bureau électoral des opérations du 3 Mai 1925, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77, de la loi du 5 Avril 1884.

Étaient présents M. M. les Conseillers municipaux

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 ^{er} - Blondel Paul | 9 ^{es} - Lorne Eugène |
| 2 ^{es} - Lemerle Georges | 10 ^{es} - Piérost René |
| 3 ^{es} - Jolly Pierre | 11 ^{es} - Trouvé Louis |
| 4 ^{es} - Simon Marcel | 12 ^{es} - Couvenin Albert |
| 5 ^{es} - Lapostolle Alfred | 13 ^{es} - Marotte Alexandre |
| 6 ^{es} - Druex Edouard | 14 ^{es} - Colin Alfred |
| 7 ^{es} - Lefèvre Alexis | 15 ^{es} - Levasseur Louis |
| 8 ^{es} - Vilain Prosper | 16 ^{es} - Ferrux François |
| Absent: M. Marotte | |

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Blondel, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des Elections du 3 Mai 1925, et a déclaré installer M. M. Blondel, Lemerle, Jolly, Simon, Lapostolle, Druex, Lefèvre, Vilain, Lorne, Piérost, Trouvé, Couvenin, Marotte, Colin, Levasseur, Ferrux.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux. M. Lorne, le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Simon

Election du Maire.

M. Ferrux Secrétaire.

Le Président après avoir donné lecture

des art. 76, 77 et 80, de la loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de 1 Bulletins dans l'urne - - - - - 15
A déduire 1 Bulletin blanc - - - - - "
Majorité absolue - - - - - 8

Ont obtenu } M. Blondel - - - - - 14 voix
 } M. Larue - - - - - 1 voix
 } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix

M. Blondel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.
2^{ème} Tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de 1 Bulletins trouvés dans l'urne - - - - -
A déduire 14 Bulletins blancs - - - - -
Majorité absolue - - - - -

Ont obtenu } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix

M. - - - - - ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.
3^{ème} Tour de scrutin.

Le 3^{ème} Tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de 1 Bulletins trouvés dans l'urne - - - - -
A déduire 14 Bulletins blancs - - - - -

Ont obtenu } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix
 } M. - - - - - voix

M. ^{ayant obtenu la pluralité des} voix, a été proclamé élu, et a été immédiatement installé.
Election du 1^{er} Adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Blondel élu Maire, à l'élection d'un Adjoint.
 Le dépouillement du scrutin, a donné les résultats suivants:

| | |
|---|----|
| Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne | 15 |
| A déduire: Bulletins blancs | " |
| Reste pour les suffrages | 15 |
| Majorité absolue | 8 |

| | | | | |
|------------|---|-----------|----|------|
| Ont obtenu | { | M. Gruet | 14 | voix |
| | | M. Vitain | 1 | voix |
| | | M. | | voix |
| | | M. | | voix |
| | | M. | | voix |

M. Gruet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint 2^{ème} tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

| | |
|---|-------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | ----- |
| Bulletins blancs et nuls | ----- |
| Reste pour les suffrages | ----- |
| Majorité absolue | ----- |

| | | | | |
|------------|---|----|--|------|
| Ont obtenu | { | M. | | voix |
| | | M. | | voix |
| | | M. | | voix |
| | | M. | | voix |
| | | M. | | voix |

M. ^{ayant obtenu la majorité} absolue a été proclamé Adjoint. 3^{ème} tour de scrutin.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

| | |
|---|-------|
| Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne | ----- |
|---|-------|

Ont obtenu } M. ... 10 voix
 } M. ... 7 voix
 } M. ... 5 voix
 } M. ... 3 voix
 } M. ... 1 voix

M. ... ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé adjoint.
 Election du 2^e adjoint.

M. le Maire fait observer qu'en raison des travaux toujours croissants de la Mairie, et de la loi du 27 juillet 1923, il propose la nomination d'un 2^e adjoint au Conseil:

Qu'il expose du Maire, et en vue d'assurer la bonne exécution des multiples services municipaux de Filibère.

Il est élu, pour la durée du mandat du conseil, un poste supplémentaire et adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. B. Boudet, élu Maire, à l'élection d'un 2^e adjoint.
 1^{er} Tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 15 |
| 4 bulletins blancs | 4 |
| Majorité absolue | 8 |

Ont obtenu } M. Simon ... 7 voix
 } M. Vitain ... 5 voix
 } M. Léprieux ... 2 voix
 } M. Crocchi ... 1 voix
 } M. ... 1 voix

M. Léprieux ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.
 2^e Tour de scrutin.

M. Simon ... 10 voix
 M. Crocchi ... 3 voix
 M. Vitain ... 1 voix
 Bulletin blanc 1

Le second tour a donné les résultats suivants:

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 15 |
| 1 bulletin blanc | 1 |
| Majorité absolue | 8 |

M. Simon ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint.
3^e Tour de scrutin.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne - - - -
Bulletins blancs ou nuls - - - - -

| | | |
|------------|--|-----|
| Ont obtenu | | vix |
| | | vix |
| | | vix |
| | | vix |
| | | vix |

M. ... ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé Adjoint.
Observations et réclamations.

Le Président a déclaré M. Blondel installé en qualité de Maire et M. Luce installé en qualité de 1^{er} Adjoint, et M. Simon installé en qualité de 2^e Adjoint.
Et ont signé, les Membres présents:

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Le doyen d'âge. M. Luce | Le Maire Blondel |
| Le Secrétaire. M. Simon | |

Les Membres du conseil

Séance du 20 Mai 1925.

Convocation.

Le Samedi 16 Mai 1925.
 Convocation du Conseil municipal, pour le Mercredi
 20 Mai 1925, à 20 heures trente, à la Mairie, à l'effet
 de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.
 Blondel

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le Mercredi
 20 Mai, à 20 heures 30, le Conseil municipal après
 avoir été régulièrement convoqué, s'est réuni à la
 Mairie, sous la présidence de M. Blondel, Maire.
 Présents: M. M. Blondel, maire. Groux, 1^{er} Adjoint,
 Simon, 2^{ème} Adjoint. Lemerle, Jolly, Lapostolle,
 Lefèvre, Vilain, Lorne, Trouvère, Chauvenin,
 Harotte, Levasseur, Leroux.

Absent: M. Colin, excusé.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Simon,
 lequel fait lecture du procès verbal de la précédente
 séance qui est adopté sans observation.

Le Conseil désigne les Membres des diverses commis-
 sions qui devront exercer pendant la durée de leur
 mandat.

Commission de l'Aspicie Ont obtenu: M. Groux 14 voix
 M. Colin 11 voix
 M. Chauvenin 5 voix
 M. M. Groux et Colin sont élus.

Bureau de Bienfaisance Ont obtenu: M. Leroux 14 voix
 M. Lemerle 13 voix
 M. Chauvenin 2 voix
 M. Vilain 1 voix

Commission scolaire. Ont obtenu: M. M. Lemerle et Leroux sont élus 14 voix
 M. Leroux 14 voix
 M. Lefèvre 14 voix
 M. Vilain 14 voix
 M. Groux 13 voix
 M. Jolly 9 voix
 M. Lapostolle 7 voix
 M. Lorne 2 voix
 M. Chauvenin 1 voix
 M. Levasseur 1 voix
 M. M. Leroux, Lefèvre, Vilain, Groux, Jolly sont élus.

Chemins

M. H. Colin - Lapostolle - Lefèvre - Marotte - Chauvenin
Vilain.

Fêtes.

M. H. Leroux - Levasseur - Marotte - Trérost - Chauvenin

Cravasse.

M. H. Colin - Lapostolle - Lemerle - Marotte - Trérost.

Finances.

M. H. Jolly - Leroux - Levasseur - Lorne - Chauvenin
Grouvé.Hygiène et logements
insalubres.M. H. Audric - Delbat - Colin - Comas - Jolly -
Lecteur pharmacien - Rousseau pharmacien -
Chauvenin.

Sapeurs - Pompiers.

M. H. Jolly - Leroux - Levasseur - Grouvé.

Aménagement et em-
bellissement de la villeM. H. Colin - Delbes - Lapostolle - Lemerle,
Lorne - Thomas.

Logements militaires

M. H. Lapostolle Lefèvre - Lemerle, Levasseur -
Marotte - Trérost - Chauvenin - Grouvé - Vilain.

Eaux et éclairage.

M. H. Colin - Lapostolle - Lemerle - Lorne - Grouvé.

Agriculture.

M. H. Bisson - Lefèvre - Tricou - Vilain.

Retraites ouvrières

Employeurs

Employés.

Caisse des écoles
et cantine.Titulaire: M. Vilain - Prosper Titulaire M. Galand Léopold
Suppléant: M. Justame Adolphe Suppléant M. Beygaert Léon
Comité des écoles: M. H. Olivier - Breton - Touffary -
Lecœur - Leroux.

Caisse d'épargne.

Délégation communale: M. H. Loutour - Simon -
Chauvenin - M^{me} Simon - M^{lle} Carilles -
M. H. Chirriot - Touffary - Olivier - Dreux -
Grégoire - Genétaix - Laroque - Lefèvre Théodore -
Lecœur - Curtin - Janottin - Gellier - famille.Dépôtier
gadours et vidanges.

Le Conseil

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. le
Préfet, en date du 11 Mai 1925, demandant l'établis-
sement d'un service d'entretien du dépôtier.
Délibère:Le 2^{ème} Adjoint au Maire, est chargé, avec l'aide
de la commission d'Hygiène du Conseil municipal

de diriger les travaux d'entretien du dépôt. Ces travaux seront exécutés par les Contonniers, aux frais de la Commune. Ils comprendront:

A - Gadoue. 1° - La vidange du fosse, entourant le dépôt.
2° - Entretien des plantations.

B - Vidanges. 1° - Entretien et surveillance du fonctionnement du Bassin dans les conditions prévues au mémoire justificatif, notamment en ce qui concerne l'addition des absorbants et la vidange des bassins.

2° - Entretien des fossés - entourant les bassins.

3° - Entretien des nappes et huiles de schiste, dans les réservoirs à liquide.

4° - Entretien de couverture des Bassins de vidange et frais occasionnés par les travaux énoncés ci-dessus feront l'objet d'un crédit spécial de 1000^{fr}, inscrit au Budget de 1926.

Convention Collet - Le Conseil.

Entretien de la Côte de la Croche

(Après avoir entendu la lecture de la convention passée entre M. Blondel, Maire, et M. Collet, Georges, Entrepreneur de travaux publics à La Roche-sur-Foron (S. et O.)

L'approuve et prend acte de ladite convention intervenue entre la municipalité et M. Collet, lotisseur.

Fournitures de Chauffage -

Le Conseil décide, par raison d'économie, et afin de profiter, des prix d'été, de faire l'achat de combustible nécessaire au chauffage des écoles et de la Mairie, pendant l'hiver 1925-1926.

Le faire, une adjudication qui aura lieu le 2 juillet prochain, pour les fournitures suivantes:

— 700 hectolitres de coke ou 35 tonnes N° 1^{re} qualité -

— 1500 Kgr. d'Anthracite anglais - 1^{re} qualité

— 11000 Kgr. de Charbon 1^{re} qualité

2008 Bouvées -

M. H. Courvé et Marotte sont désignés, pour assister M. le Maire dans cette opération.

Bal Sérot.

Lecture est faite de la lettre de M. Sérot, Entrepreneur de Bals, à Crappes, Seine et Oise par laquelle il sollicite un engagement de M. le Maire, de plusieurs années, pour les fêtes d'Ascension.

Le conseil.
 Décide de renvoyer l'étude de cette question, à la
 commission des fêtes.
 Et ont signé, les Membres présents.

Blondel R. Prioux
 A. Chou
 L. Serrant
 A. Villain
 J. L. Simon

Session de Mai.
 1925.

Convocation.

Le mardi 16 Juin 1925.

Convocation du Conseil municipal pour le Samedi
 20 Juin 1925, à la mairie, à 20 heures 30, pour
 la tenue de la session de Mai.

Le Maire.

Blondel

Le mardi 16 Juin 1925, à 20 heures 30, les Membres du Conseil
 municipal d'Ersey, régulièrement convoqués,
 dans les formes et délais prescrits par la loi, se
 sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la
 présidence de M. Blondel Maire, pour la session
 ordinaire du mois de Mai.

Sont présents: M. M. Blondel Maire, Droux 1^{er}
 Adjoint - Simon 2^{es} Adjoint, Lemerle, Jolly,
 Lapostolle, Vilain, Lorne, Siévet, Crovié,
 Choquerin, Harotte, Colin, Lemoine, Eroux.
 Absent: M. Lefèvre excusé.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire, M. Siévet
 lequel fait lecture du procès verbal de la précédente
 séance, qui est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion -

Le Conseil approuve le Compte de gestion, du 1^{er} janvier au 31 Mars 1925, présenté par M. Ecoq, Receveur municipal de la Commune d'Orsay, et dont les Recettes et les dépenses s'élèvent :

Savoir :

| | | |
|-----------------------|-------|---------------------|
| Recettes | _____ | 32744 ¹⁹ |
| Débit au 31 Dec. 1924 | _____ | 13471 ¹³ |

Solde de caisse au 31 Mars 25 - 146.215³⁵

Compte de gestion .

Le Conseil approuve le Compte de gestion de l'exercice 1924, présenté par M. Ecoq, ancien Receveur municipal de la Commune d'Orsay, et dont les Recettes et les dépenses s'élèvent :

Savoir :

| | | |
|-----------------------|-------|----------------------|
| Recettes | _____ | 248078 ⁹¹ |
| Dépenses | _____ | 194777 ⁴⁰ |
| Excédent des recettes | _____ | 53301 ⁵¹ |

Compte administratif

Laquelle somme sera portée au chapitre additionnel 6039.
~~M. le Maire rend compte~~

Comptes

du Bureau de Bienfaisance. Les comptes et Budgets du Bureau de Bienfaisance sont approuvés par le Conseil.

Comptes

du Hospice Archangié Budgets de l'Hospice Archangié d'Orsay, tels qu'ils sont présentés par la Commission administrative dudit Hospice.

Achat de pavés.

M. le Maire expose au Conseil que par suite de la réfection de la route nationale N° 188, un stock de vieux pavés sont à vendre au prix de 250^l le millier.

Le Conseil, considérant que cette offre est avantageuse pour la Commune.

Est d'avis. De faire l'achat de 15000 pavés, au prix de 250^l le millier, soit une somme de 3750^l, qui sera, après approbation préfectorale, prélevée sur les fonds libres de l'exercice courant.

Projet
d'acquisition d'un terrain
pour installation d'un dépôt
de gadoues et d'un dépôt
de Sidanges.

M. le Maire expose au Conseil que, par décision en date du 16 juin 1925, M. le Guifet, sur l'avis favorable du Conseil départemental d'Hygiène, a autorisé la commune d'Essaya à procéder à l'installation d'un dépôt de gadoues et de vidanges, sous certaines réserves et conditions.
Après avoir réalisé cette installation, il soumet au Conseil le projet d'acquisition du terrain nécessaire à l'acquisition dont le montant est évalué à 54.570 francs ainsi qu'il résulte de l'acceptation des propriétaires figurant à l'état parcellaire estimatif.

Le Conseil.

Considérant qu'il y a intérêt à réaliser dans un délai aussi rapproché que possible le projet dont il s'agit

Le Conseil décide d'acquiescer le terrain tenu en jouissance par M. le Maire, et présentant une surface de 181 ares 00, moyennant une somme de 54.570 francs, laquelle est acceptée par le vendeur.

Demande que cette acquisition fasse l'objet d'un décret déclaratif d'utilité publique, afin de permettre à la Commune de bénéficier des dispositions de la loi du 3 Mai 1841;

Et autorise M. le Maire, à procéder à la passation de tous actes nécessaires à la réalisation de l'acquisition projetée.

Le Conseil.

Vote en outre un emprunt de 60.000 francs, à réaliser au mieux des intérêts de la Commune, soit auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, soit auprès du Crédit Foncier de France.

Compte administratif

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des Recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice 1924.

Après ce compte rendu, M. V. Blondel, maire, et M. Druet 1^{er} Adjoint, se retirent de la salle des séances.

Quis le Conseil procède à la nomination d'un Président.

M. Lorne ayant obtenu la majorité des suffrages

estélu.

Le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif, présenté par M. Blondel Maire, et comprenant les Recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1924, se décomposant ainsi qu'il suit:

| | | |
|----------|-------|------------|
| Recettes | _____ | 248 078 91 |
| Dépenses | _____ | 194 777 40 |

| | | |
|----------------------|-------|-----------|
| Excédent de Recettes | _____ | 53 301 51 |
|----------------------|-------|-----------|

Toutes les opérations de l'exercice, sont closes, et les crédits annulés.

Création d'un Dépotoir
Communal pour les
ordures ménagères et les
matières de vidanges

Le Conseil.

Considérant que les ordures ménagères sont disséminées sur tout le territoire communal et abandonnées à leur destruction, à l'air libre, au grand détriment de l'hygiène par suite des émanations putrides des mouches, des rats, etc. ... ;

Considérant que les matières de vidange sont déversées au hasard à proximité des habitations, s'écoulent sur le sol et, indépendamment des mauvaises odeurs, peuvent en s'écoulant contaminer les puits et sources du voisinage ;

Considérant qu'il importe, en application des règles les plus élémentaires de l'hygiène, de prévoir l'évacuation des ordures et vidanges de la commune et que par suite il est nécessaire d'acquiescer un terrain propre pour les recevoir en dépôt et les traiter ;

Considérant que par arrêté en date du 16 juin 1925 M^e le Préfet, sur l'avis favorable du Conseil départemental d'hygiène a autorisé la Commune d'Orsay à procéder à l'installation d'un dépôt de gadoues et de vidanges sur le terrain proposé par la Commune.

Délibère.

| | | |
|--|----------------------------------|-----------------------|
| Accepte le projet d'aménagement présenté s'élevant à : | Terrain | 54 570 ^{fr} |
| | Cravants du dépôt | 101 000 ^{fr} |
| | Construction d'un chemin d'accès | 72 000 ^{fr} |
| | Total | 227 570 ^{fr} |

Décide .

1^o Que les travaux seront exécutés par la Commune
suivant le projet approuvé par l'arrêté préfectoral
du 16 juin et au moyen de ressources à provenir
d'un emprunt communal et de la subvention de l'Etat.
2^o Que le fonctionnement du dépôt sera assuré
par les soins et aux frais de la Commune, suivant
les détails indiqués dans la délibération du Conseil
Municipal en date du 25 Mai dont un exemplaire
est ci-joint.

Sollicite une subvention de 50% sur le montant total
de la dépense, soit 22.157⁰.

Chapitre additionnel

Chapitre additionnel

Recettes

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Excédent de l'exercice 1924 | 533 01 ⁵¹ |
| Taxe vicinale | 863 ⁰⁶ |
| Taxe sur les chiens | 152 ⁰⁰ |
| Taxe vicinale 1923 | 20 ⁵² |
| Budget des cultes 1924 | 1541 ⁰⁰ |
| Chiffres d'affaires 1924 | 4622 ⁷¹ |
| Bureau de la perception | 300 ⁰⁰ |
| Redevance Eau-Lumière 1924 | 2358 ⁶⁰ |
| Total | <u>63159⁴⁰</u> |

Dépenses

| | |
|---|---------------------------|
| Travaux sur Chemins vicinaux | 11513 ¹⁴ |
| Emploi de la subvention aux Pompiers | 69 ⁷⁹ |
| Mémoires impayés des exercices antérieurs | 24000 ⁰⁰ |
| Enlèvement des ordures ménagères (complément) | 10800 ⁰⁰ |
| 10 ^e du traitement du Receveur municipal | 277 ⁴⁰ |
| Frais de Bourse (Fouquet) | 200 ⁰⁰ |
| Indemnité de résidence (M ^{lle} Boyffus) | 1050 ⁰⁰ |
| Indemnité de Chauffage (M ^{lle} Boyffus) | 30 ⁰⁰ |
| Indemnité de logement au personnel enseignant (M ^{me} Dupont) complément | 350 ⁰⁰ |
| Cours de dessin (École de filles) | 600 ⁰⁰ |
| à Reporter | <u>48890³³</u> |

| | Report | |
|--|-------------|----------|
| Ancienne Compagnie pour l'éclairage de la ville | 48890.38 | |
| Chauffage du bureau de la Gendarmerie (Complément) | 2800.00 | |
| Balayage de la Mairie (Complément) | 60.00 | |
| Gratification à M ^e Darc Institutur. adjoint | 240.00 | |
| d ^e au Cantonniers-Chef | 50.00 | |
| Allocation au Secrétaire de la Mairie (pavage des nourrissons) | 50.00 | |
| Salaire des cantonniers (Complément) | 100.00 | |
| Traitement des employés Communaux (Complément) | 1350.00 | |
| Invalides de la Grande Guerre | 1800.00 | |
| Plus value des impositions extraordinaires | 50.00 | |
| Récompenses pour les élèves de l'école maternelle | 2158.84 | |
| Dépenses éclairage (2 ^e semestre 1926) | 100.00 | |
| Apprentissage de métiers | 4700.00 | |
| Remboursement de l'emprunt Bonville | 200.00 | |
| | 250.00 | |
| | Total | 62799.17 |
| Dépenses imprévues | | 360.23 |
| | Total final | 63159.40 |

Budget vicinal

En la loi du 21 Mai 1836, l'Instruction ministérielle du 24 juin suivant, et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Sur les propositions présentées par M. l'Agent Voyeur.

Sur l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet, en date du 1^{er} Mai 1925.

Considérant qu'il y a intérêt, un tel intérêt dans une bon état de viabilité, les chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux.

Vote l'inscription, au Budget vicinal des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1926, avec 3 journées de prestations.

Budget primitif. Recettes et dépenses — 44109.¹

Budget additionnel — id — — 11513.¹⁴

Excédents de dépenses

Le Conseil.

Considérant que certaines dépenses ont dépassé les crédits alloués, et qu'il y a lieu, pour régulariser la comptabilité du Receveur municipal, de voter les suppléments de crédits nécessaires, pour couvrir

ces excédents de dépenses.

Approuve les excédents de dépenses ci-dessous:

| | |
|--|---------|
| Traitement du Receveur municipal | 1010.00 |
| Contribution des biens communaux | 2.30 |
| Entretien des bâtiments communaux | 258.15 |
| Assurance des Bâtimens communaux | 94.50 |
| Dépenses pour Aliénés | 55.60 |
| Assistance médicale gratuite | 117.50 |
| Indemnité de résidence aux Inst ^{es} et Institutrices | 262.50 |
| Indemnité de logement | 1.50 |
| Chauffage des Classes | 80.00 |
| Fournitures aux élèves des Ecoles | 1854.55 |
| Salaires cantonniers des chemins vicinaux | 634.00 |
| Séjour nationale et autres | 664.00 |
| Inhumation des indigents | 0.70 |
| Dépenses imprévues | 2970.75 |
| Encreaux et bonne Soie | 499.00 |
| Retraites ouvrières - Part de la Commune | 17.70 |

10^e du traitement
du Receveur municipal

Le Conseil municipal. Vu le décret du 27 Juin 1876, article 5, et la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 10 Juin 1876.

Considérant qu'il est équitable que les ressources du Receveur municipal soient augmentées d'un dixième.

Le Conseil vote la dite augmentation en faveur de M. Bourcier, Receveur municipal, à partir du 1^{er} Avril 1925, date de son entrée en fonctions, et décide que la somme nécessaire sera inscrite au Budget communal. Toutefois cette faveur ne lui est accordée, qu'à la condition de rester à Orsay, et de recevoir le public, indépendamment des jours fixés, les jours où il sera disponible.

Legs Gérard.

M. le Maire fait lecture au Conseil d'une lettre de M. le Préfet, par laquelle il l'informe que par testament en date du 7 Juin 1923, déposé en l'étude de Maître Pierre Vincent Notaire à Paris, par M. Auguste Georges Gérard, propriétaire Avenue Saint Laurent, à Orsay, a légué aux pauvres d'Orsay la somme de 300^{fr} nets de tous frais et droits.

Compagnie pour l'éclairage
des Filles -

Le Conseil.
Donne son approbation à la décision prise par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance
M. le Maire expose au Conseil, que la compagnie du gaz pour l'éclairage des Filles, ayant son siège social Avenue Pasteur n° 16, à Paris 15^e, lui a présenté un mémoire relatif à la fourniture de gaz destiné à l'éclairage public, et s'élevant à 5004^{fr} 03, pour le 2^e trimestre 1923. et qu'après plusieurs démarches qu'il a faites auprès de son Directeur, celui-ci a réduit le mémoire à 2.742^{fr} 71.

Demande
de M^{me} Bernard et de
M^{lle} Encyfus -

Le Conseil.
Approuve la transaction intervenue entre le Maire et ladite Compagnie.
Lecture est faite de la demande collective de M^{me} Bernard Institutrice adjointe à l'école maternelle et de M^{lle} Encyfus Institutrice adjointe, à l'école de Filles, au sujet d'un supplément de 300^{fr} attribué pour les Œuvres post-scolaires.

Sort des dépêches
Demandes des facteurs -
Annulées

Le Conseil.
Considérant que ce supplément a déjà été repoussé précédemment aux personnes ci-dessus désignées.
Est d'avis de se référer au délibération en date du 20 février 1921.
Vote émis:
Contre 10 voix
Pour 5 voix.

Concours de pêche -

Les facteurs des Postes, assurant le service du port des dépêches, en l'absence d'une personne spéciale désignée à cet effet.
Le Conseil décide de leur accorder provisoirement, en conformité de leur demande, à partir du 1^{er} Mai 1925, l'allocation mensuelle de 50^{fr}.

Poudronnage de
l'Avenue Foch.

Le Conseil ratifie le prêtivement, par M. le Maire, de la somme de 100^{fr}, sur le crédit 94, des dépenses imprévues, attribuée pour l'achat de prix, à l'occasion du concours de pêche, du 7 Juin 1925.
M. le Maire dit au Conseil que l'avenue Foch, où se tient le Marché, toutes les semaines, nécessite quelques réparations urgentes.

Le Conseil reconnaissant le bien-fondé de l'exposé
de M. le Maire,

Est d'avis de faire procéder au goudronnage
de cette avenue, et de voter la somme de 1200^{fr}, sur
les disponibilités budgétaires de l'exercice 1925.
sous réserve d'une demande de subvention
ou concessionnaires du Préfet.

Allocation journalière
Classe 1925.

M. le Maire donne connaissance au Conseil, d'une
demande d'allocation journalière pour section
indisponible de famille Article 24, de la loi
du 1^{er} Avril 1923. présentée par M. Germain
Serdinand Armand, habitant Rue de Paris 15,
à Orsay, depuis le 1^{er} Novembre 1924.
Considérant que cette famille mérite intérêt et
bienveillance, qu'elle ne dispose d'aucunes ressources
personnelles.

Le Conseil municipal.

Donne l'avis qu'une suite favorable soit donnée
à cette demande.

Assistance aux vieillards.

M^{me} Yvonne Beaudrin née Mathilde Julien le
6 Novembre 1860, à Voisins le Prétonneau Seine-et-Oise
habitait Orsay depuis plus de 60 ans, atteinte
d'une tumeur du cœur; à l'heure hors d'état de tra-
vailler d'une façon régulière. Aucune ressources
personnelles. Ses enfants s'engageant de lui donner
25^{fr} par mois. Avis favorable.

Assistance aux familles
nombreuses.

M. Le Toll François. Carrassier, habitant Orsay
depuis le 3 Septembre 1923, ayant 6 enfants, dont
l'aînée n'a que 12 ans. déjà admis par le Commune
de Villejust. Aucune ressources. Avis favorable.

Assistance aux
femmes en couches.

M^{me} Beurd-nie Chirac domiciliée Rue de
Versailles, à Orsay, à son 3^{ème} enfant, le mari
ayant un modique salaire. Aucune ressources
personnelles. Admis en 1^{ère} partie.

Budget primitif

Le Conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives
pour l'exercice 1926.

Surplus

Traitements du Secrétaire

Frais del Bureau de la Mairie

Et reporter

5400.

1000.

6400.

| Report | |
|--|----------|
| Imprimés à la charge des Communes | 6400.- |
| Conservation des Archives | 200.- |
| Frais des Registres de l'Etat civil | 250.- |
| Abonnement au Journal Officiel | 300.- |
| Frais de confection des Votes | 4.- |
| Frais de chauffage du Bureau de la Gendarmerie | 200.- |
| Traitement du Receveur municipal | 3260.40 |
| Traitement du Gard. Champêtre | 4800.- |
| Dotation de la Poste | 1500.- |
| Allocation au porteur de dépêches | 600.- |
| Prolongation d'ouverture du Bureau de Poste | 1350.- |
| Dépenses du Téléphone | 350.- |
| Frais d'entretien des Boîtes aux lettres | 80.- |
| Abonnement à diverses publications | 50.- |
| Salaires du tambour - Afficheur | 30.- |
| Caisse d'épargne | 200.- |
| Secours aux Réservistes | 300.- |
| Traitement du Secrétaire Adjoint | 4200.- |
| Entretien de la Mairie | 8000.- |
| - id - et clôture du cimetière | 2500.- |
| Contributions sur les biens et revenus communaux | 400.- |
| Apprentissage de métiers | 195.- |
| Reversement au Bureau de Bienfaisance | 700.- |
| Entretien des Bâtimens communaux | 4000.- |
| Chaussures aux enfants des Ecoles | 1000.- |
| Entretien des fontaines, puits et nappes | 500.- |
| Assurance des Bâtimens communaux | 500.- |
| Entretien et remontage de l'Horloge | 250.- |
| Allocation à la Société des Sapeurs-Pompiers | 600.- |
| Entretien des pompes à incendie | 400.- |
| Assurance des pompiers | 40.- |
| Contingent de la Commune pour les enfants assistés | 1800.- |
| Contingent - id - pour les aliénés | 2000.- |
| Dépenses d'Assistance médicale gratuite | 1600.- |
| Petites opérations chirurgicales | 50.- |
| Dépenses d'assistance aux Vieillards | 4000.- |
| Vaccination gratuite | 300.- |
| Et Report | 53039.40 |